Arrêté-cadre interdépartemental
relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion des usages de l'eau en cas d'étiage sévère de la ressource ou de risque de pénurie liés aux épisodes de sécheresse dans les bassins versants des départements du Nord et du Pas-de-Calais

ANNEXE n°6

composition du comité de concertation lors des étiages sévères

La composition du comité interdépartemental Nord – Pas-de-Calais de concertation lors des étiages sévères comprend les services et institutions ci-après. La composition de ce comité pourra être adaptée en fonction des problématiques rencontrées et des unités de référence concernées par les étiages sévères de la ressource.

Services de l'Etat et ses Etablissements Publics

Préfecture du Nord
Préfecture du Pas-de-Calais
Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement du Nord - Pas-de-Calais
Agence régionale de santé du Nord - Pas-de-Calais
Direction du service de la navigation du Nord - Pas-de-Calais
Agence de l'eau Artois-Picardie
Directions départementales des territoires et de la mer du Nord et du Pas-de-Calais
Directions départementales de la protection des populations du Nord et du Pas-de-Calais
Services départementaux de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques du Nord et du Pas-de-Calais
Service géologique régional du Nord – Pas-de-Calais du bureau de recherches géologiques et minières
Direction interrégionale Nord – Pas-de-Calais de Météo France

Usagers : représentants qui siègent au comité de bassin

Industrie
Agriculture
Distributeurs d'eau
Associations agréées de pêche et de pisciculture
Producteurs d'électricité
Batellerie
Associations agréées de défense des consommateurs
Associations agréées de protection de la nature

Collectivités territoriales : représentants qui siègent au comité de bassin

Communes et leurs groupements
Départements

SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau)

Commissions locales de l'eau (CLE)

Divers

Représentant des industries agroalimentaires